



# Table des matières

1- Comptes 2021 .....	3
1-1 Rapport de présentation des comptes annuels .....	3
1-2 Rapport de solvabilité .....	4
1-3 Rapport de gestion .....	4
1-4 Proposition d'affectation du résultat bénéficiaire .....	4
2- Approbation du procès-verbal du Conseil du 19 octobre 2021 .....	4
3- Information sur les travaux de la Commissaire aux comptes .....	4
4- Rapports non financiers à approuver .....	5
4-1 Rapport TRACFIN .....	5
4-2 Dossiers en déshérence .....	5
5- Vie de la Mutuelle .....	6
5-1 Point sur l'arrêt de GESCCO .....	6
5-2 Offres de l'Organisation Funéraire (OF) .....	7
6- Modifications à apporter aux statuts présentés à la prochaine Assemblée Générale.....	7
7- Préparation et dates de l'Assemblée Générale 2022.....	7
7-1 Liste des candidats aux postes d'administrateurs .....	7
7-2 Liste des questions à poser à l'Assemblée Générale .....	7
7-3 Dates proposées .....	8
8- Point financier.....	8
8-1 Intervention du Trésorier Général.....	8
8-2 Comité financier .....	9
8-3 Intervention de Generali Wealth Solutions.....	9
9- Questions diverses : formation des administrateurs.....	9
10- Présentation de l'étude actuarielle et impacts sur les cotisations .....	10
10-1 Réunion préalable .....	10
10-2 Séance du Conseil.....	10
11- Modifications à apporter au règlement mutualiste présenté à la prochaine Assemblée Générale.....	12

## 1- Comptes 2021

M. COLLART apporte quelques précisions :

- Il ne subsiste plus que quelques lignes Opcvm dans le portefeuille géré par SWISS LIFE.
- Le portefeuille géré par le Trésorier Général a quelques valeurs en moins-values. Certaines d'entre elles sont incontournables. Pour d'autres, M. COLLART a attendu des retournements à la hausse qui ne se sont pas produits. Il prévoit de « nettoyer » très prochainement son portefeuille d'actions et il continuera d'appliquer sa politique habituelle, à savoir des ventes quasi systématiques au-delà d'une certaine hausse, surtout sur les valeurs américaines ce qu'il a déjà commencé à réaliser.
- Le portefeuille de la SPM a chuté globalement de 5% au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, ce qui est plus faible que l'évolution des marchés financiers. Cette baisse est la conséquence de la gestion beaucoup moins active de nos gérants extérieurs. M. COLLART apportera des éclaircissements sur ce point lors de son exposé détaillé.

### 1-1 Rapport de présentation des comptes annuels

Le rapport « In Extenso » est transmis en séance aux administrateurs.

M. BRENDEL commente les principaux indicateurs des comptes 2021 :

#### 1-1-1 Actif du bilan

- l'actif du bilan ressort à 13 216 000 euros (12 959 000 euros en 2020)
- la valeur nette des titres de placements atteint 10 849 000 euros (9 767 000 euros en 2020)
- fin 2021 une plus-value latente a été constatée à hauteur de 1 942 000 euros. Conformément à la réglementation elle n'a pas été comptabilisée
- en revanche une moins-value latente de 653 000 euros (641 000 euros en 2020) a fait l'objet d'une inscription au bilan en provision pour dépréciation de titres
- les avoirs en banque restent conséquents (2 339 000 euros contre 2 742 000 en 2020). Comme le souligne M. COLLART, en cette période d'incertitude sur la tendance des marchés, il est prudent d'avoir stratégie d'attente visant à saisir toute opportunité.

#### 1-1-2 Passif du bilan

- le résultat financier 2021 est très positif : 828 000 euros (en 2020 : négatif pour 266 000 euros)
- les provisions pour sinistres ont augmenté : 92 000 euros contre 58 000 euros en 2020. Depuis décembre 2021, rappelle le Président, on a constaté une nette hausse de décès d'adhérents, qui s'explique sans doute par la reprise de l'épidémie.
- compte tenu du résultat financier très favorable, l'impôt sur la plus-value des sociétés sera substantiel (276 000 euros).

M. BRENDEL note en conclusion que la situation de la SPM montre beaucoup de voyants positifs.

Le Président observe que la situation des comptes apparaît moins flatteuse qu'il ne vient d'être dit. Cela est dû aux difficultés et à la surcharge de travail rencontrées suite à la fermeture de Gescco qui ont empêché la SPM de détenir sur ses comptes comme chaque année en décembre, 50% des cotisations de l'année n+1.

M. LO IACONO ajoute trois commentaires :

- La marge brute d'exploitation n'est qu'en léger déficit : moins de décès ont été constatés globalement en 2021 par rapport à 2020 et le produit global des cotisations a augmenté comme prévu, après la hausse votée en assemblée générale ;
- La subvention de la Banque, qui correspond à un pourcentage de la masse salariale, est en voie de stabilisation. Le profil des recrutements, orienté sur des qualifications élevées, explique cette tendance. C'est plutôt positif pour les années à venir ;
- Le taux de charges patronales continue de croître : il atteint 33%.

### 1-2 Rapport de solvabilité

Son rôle est d'analyser le coût du risque. Sur la base d'une cotisation renouvelable chaque année, les engagements réglementés sont largement couverts par les valeurs mobilières de placement.

### 1-3 Rapport de gestion

Les faits marquants sont :

- Moins de décès en 2021 (367) par rapport à 2020 (431). Cependant le 1er trimestre 2022 a vu une forte reprise des décès ;
- Le nombre d'adhérents continue de décroître : 14 208 en 2021 (14 632 en 2020) ;
- Sur 2-3 ans, les projections actuarielles reflètent la réalité des décès

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité des administrateurs présents et représentés.

Les trois rapports en annexe de l'exercice sont également adoptés à l'unanimité par le Conseil :

- Le rapport de présentation des comptes annuels
- Le rapport de solvabilité
- Le rapport de gestion

### 1-4 Proposition d'affectation du résultat bénéficiaire

La proposition du Président d'affecter le résultat bénéficiaire en report à nouveau à la prochaine Assemblée Générale est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

## 2- Approbation du procès-verbal du Conseil du 19 octobre 2021

En l'absence d'observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 3- Information sur les travaux de la Commissaire aux comptes

Mme AUDEVARD produira son pré-rapport après la séance du Conseil, puisque celui-ci vient d'approuver les comptes.

Mme AUDEVARD rappelle que sa fonction est de contrôler la gestion du Portefeuille, de s'assurer de la continuité de l'exploitation, et de vérifier que le risque global est partagé et mesuré. En tout état de cause, il s'agit bien d'une « photo » au 31 décembre.

Cette année, elle a contrôlé également que le conflit ukrainien n'avait aucune incidence sur la situation de la SPM.

Pour la SPM, la partie essentielle de ses investigations porte sur les placements.

La Commissaire aux comptes rédigera aussi un rapport sur les procédures en vigueur.

Mme AUDEVARD informe le Conseil qu'elle n'a pas d'observations particulières à formuler sur les comptes, qu'elle certifiera réguliers et sincères, sans aucune réserve.

De son côté le Président pense que l'impact de la guerre en Ukraine pour l'exploitation devrait être limité aux dépenses de fournitures informatiques et aux frais liés à l'Assemblée Générale (papier surtout).

## 4- Rapports non financiers à approuver

### 4-1 Rapport TRACFIN

Le Président rappelle que depuis début 2021 la SPM utilise les API « gel des avoirs » du Trésor Public. L'une d'entre elle indique la date et l'heure de la dernière mise à jour de la liste des inscrits dans Tracfin. En cas de mise à jour, il convient d'appliquer sans tarder les modifications.

M. LO IACONO a conçu un petit système informatique qui remonte toutes les 20 minutes la dernière liste à jour.

Le Trésor indique par mèl le détail des radiations, mises à jour et surtout les ajouts de personnes morales et physiques. La liste est peu étoffée en réalité (environ 1500 inscrits). Il existe une autre liste, utilisée ne complément, consolidée au niveau européen.

L'ACPR est très attentive au respect des procédures, d'autant plus encore avec le conflit ukrainien. A chaque changement dans la liste, la SPM s'assure qu'aucun bénéficiaire de prestation-décès n'est en cause. Une fois par mois, la SPM s'assure qu'aucun adhérent n'est dans la liste.

Aucune déclaration de soupçon n'a été faite à Tracfin pour l'exercice 2021.

### 4-2 Dossiers en déshérence

La SPM en a répertorié 3 ou 4 pour l'instant, et peut-être quelques autres à venir.

Elle dispose de 10 ans pour les transmettre à la CDC.

***10h30 interruption de séance – reprise des travaux à 10h45***

## 5- Vie de la Mutuelle

### 5-1 Point sur l'arrêt de GESCCO

#### 5-1-1 Comptes de la SPM

Le Président informe le Conseil qu'un nouveau compte a été ouvert auprès de la BRED. Compte « miroir » de l'ancien compte GESCCO, il fonctionne comme un vrai compte-courant par où seules les dépenses transitent. Il est alimenté en cas de besoin par le Trésorier.

En définitive, ce changement de banque a permis d'améliorer les procédures internes : suppression du virement « papier », préparation des virements électroniques (saisie), puis approbation après contrôle par les 3 administrateurs accrédités. Les trois signataires sont alertés sur leur smartphone dès qu'un virement est en attente avec l'indication du signataire concerné. Après validation des pièces justificatives, le virement peut être validé immédiatement. Le gain de temps est appréciable et le suivi quasi immédiat.

Néanmoins, l'application TRANSBRED a été conservée pour nos deux prélèvements de cotisation, son coût de gestion étant moindre.

#### 5-1-2 Changement des IBAN dans la base de la SPM

Le Président et le Trésorier Général tiennent à adresser leurs remerciements aux 2 administratrices (Mmes DOURNEAU et GEORGE) qui sont venues à plusieurs reprises aider bénévolement la SPM à traiter ce surcroît d'activité. D'autres personnes extérieures à la SPM se sont présentées également d'elles-mêmes pour apporter leur concours.

Ils mentionnent tout particulièrement Mme EL OUALI, car celle-ci durant plusieurs mois n'a jamais compté ses heures de travail, tant à la SPM que lors de nombreux week-ends à domicile, pour absorber ce volume exceptionnel d'activité.

Il a fallu aussi faire preuve de patience, d'empathie, pour expliquer, rassurer des adhérents inquiets, au travers de multiples échanges téléphoniques ou de mails.

M. LO IACONO se félicite que le site internet ait été de plus en plus consulté à cette occasion.

Sur un total de 9 896 IBAN :

- Au 1<sup>er</sup> octobre 2021 : 7 900 restaient à entrer dans la base de données ;
- Fin décembre : 3 220 ;
- Le 11 avril 2022 : 596 dont la SPM était sans nouvelles

Ce surplus de travail a eu cependant un effet bénéfique en permettant de :

- Mettre à jour les adresses dans la base de données à partir des RIB ;
- Vérifier avec les très anciens adhérents leur dossier (bénéficiaires à jour...) lors des relances

Les dossiers papier et dématérialisés des adhérents concernés ont été tous deux mis à jour. Tous les documents administratifs ont été scannés.

#### 5-1-3 Stratégie pour les comptes GESCCO non migrés

Après discussions au sein du Conseil, l'idée d'un délai de grâce de 3 mois au maximum s'est imposée avant de décider d'une radiation, car on ne peut déroger longtemps aux règles du code des assurances qui sont strictes en matière d'exclusion.

Un courrier en recommandé avec accusé de réception sera envoyé aux adhérents n'ayant pas encore communiqué leurs nouvelles coordonnées bancaires. Un point d'étape sera fait ultérieurement.

Toute réintégration demandée après radiation serait examinée si elle était justifiée.

## 5-2 Offres de l'Organisation Funéraire (OF)

### 5-2-1 Bilan de la campagne concernant les détenteurs d'un guide des volontés

Le Conseil avait donné son accord pour contacter les adhérents détenant un guide des volontés.

Sur 1 075 adhérents concernés, 180 ont souscrit un contrat funéraire, avec comme bénéficiaire l'Organisation Funéraire.

Les courriers adressés par la SPM aux adhérents ont été intégralement pris en charge par l'OF.

### 5-2-2 Stratégie pour les étendre à tous les adhérents

Le 12 avril, le Président et Mme DELEBECQ ont fait le point avec l'OF pour une éventuelle extension des propositions, assortie d'une coopération de la SPM.

Une page web est à prévoir sur le site internet de la SPM, avec lien vers l'OF.

Pour M. LO IACONO, ce type d'accord est intéressant pour nos adhérents car l'OF fait partie, tout comme ROC ECLERC, du groupe FUNECAP qui a un réseau national. De plus, l'OF est une société au fort passé mutualiste.

## 6- Modifications à apporter aux statuts présentés à la prochaine Assemblée Générale

- A la demande du Service « courrier » de la Banque, le code courrier (adresse interne) de la SPM change et devient SOA-1655 ;
- Le mot CCE est remplacé par CSE Central ;
- La phrase « en cas de rejet de prélèvement ou de chèque impayé, une participation aux frais de recouvrement jusqu'à 15 euros pourra être perçue » est remplacée par : « en cas de problème de recouvrement, une participation forfaitaire aux frais de 15 euros pourra être perçue ».

Le Conseil valide ces nouvelles dispositions.

## 7- Préparation et dates de l'Assemblée Générale 2022

### 7-1 Liste des candidats aux postes d'administrateurs

Les administrateurs sortants peuvent se représenter.

6 administrateurs dont le mandat s'achève ont accepté de le faire :

Mmes GEORGES, ROCHER, ROYER-MASOTTI

M.M. CHAUMEIL, LO IACONO, ZIMMERMANN

### 7-2 Liste des questions à poser à l'Assemblée Générale

Le Président propose la liste :

- Approuvez-vous la reconduction de l'objet de la mutuelle défini à l'article 3 des statuts « la mutuelle a pour objet l'assurance temporaire décès annuelle » ?
- Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée Générale de juin 2021 ?
- Approuvez-vous les comptes annuels présentés par le Conseil d'Administration et les documents, états et tableaux, qui s'y rattachent ?
- Approuvez-vous que le résultat de l'exercice soit affecté au poste report à nouveau ?
- Approuvez-vous les rapports de la Commissaire aux comptes ?
- Approuvez-vous les modifications des statuts et du règlement intérieur proposées ?

Le Conseil ne juge pas nécessaire de compléter la dernière question par la possibilité de revenir à l'ancienne grille en cas de refus de la nouvelle.

Hormis ce point, il approuve à l'unanimité l'ensemble des questions.

### 7-3 Dates proposées

Deux dates sont retenues : le 24 juin 2022 et une date de réserve, le 8 juillet, au cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la 1<sup>ère</sup> Assemblée.

## 8- Point financier

### 8-1 Intervention du Trésorier Général

M. COLLART a représenté la veille la SPM à l'assemblée « BRED Prestige » qui s'est déroulée au musée Guimet des arts japonais. Il y était invité par M. KLEIN qu'il connaît depuis de nombreuses années.

M. KLEIN, qui a la confiance de la SPM à laquelle il est très attaché, est Directeur Général de la Bred et également professeur à HEC. Il a prononcé un discours apprécié sur le rôle pris par l'art en général dans la gestion de patrimoines.

Pour mémoire, les résultats 2021 de la Bred ont été excellents.

M. LO IACONO rappelle que la SPM possède un montant significatif de parts sociales de la BRED qui est une Banque Populaire coopérative.

Le Trésorier Général souhaite partager le souci qu'il a sur la gestion du Portefeuille de la SPM par M. FAVARD Directeur Général de PROMEPAR, filiale de la BRED.

En 2017, la SPM a donné un mandat de gestion à PROMEPAR à hauteur de 2 millions d'euros. La politique de placement décrite par M. FAVARD semblait séduisante à l'époque et prometteuse dans la durée.

M. COLLART fait part de son incompréhension, et expose longuement les motifs de son mécontentement. Il regrette que PROMEPAR ne parvienne pas à s'écarter de procédures prédéfinies en matière de placements, subissant ainsi les évolutions imprévisibles des marchés financiers alors qu'au contraire il faudrait savoir anticiper et être réactif en temps réel. Malgré le réinvestissement des coupons perçus en 5 ans, la SPM n'a toujours pas retrouvé le capital confié.

Il suffit de comparer les résultats de PROMEPAR avec ceux, excellents, réalisés depuis 2017 par le Trésorier Général pour constater qu'ils ne sont pas à la hauteur des attentes de la SPM.

Concernant SWISS LIFE, M. COLLART estime que les bénéficiaires sont corrects sans être pour autant remarquables. Une nouvelle « commerciale » (banquier privé) vient d'être affectée à notre demande. Un entretien est prévu le 21 avril avec le Président et le Trésorier Général.

Nos deux gérants précités ont toujours la réputation d'être parmi les meilleurs sur la Place. Les choix faits par la SPM restent pertinents sur le papier.

Le Président souligne toutefois que PROMEPAR a réussi à réaliser dans un environnement boursier favorable des gains de 17% en 2021. Le Conseil choisit donc de surseoir et d'attendre sa prochaine réunion avant de décider de poursuivre ou non sa collaboration.

Quant au nouveau partenaire GENERALI, M. COLLART se déclare très satisfait. M. BOUCHÉ, avec lequel il entretient les meilleures relations de confiance, pilote avec dynamisme le portefeuille dont il a la gestion (1 million d'euros, abondé récemment à 1,3 million, placés à 50% en actions) : ventes et rachats fréquents, prises de bénéfices.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Trésorier Général d'accorder un abondement supplémentaire de 200 000 euros à Generali dans les mois à venir.

M.CHEVALIER note que malgré toutes les précautions prises on ne pourra empêcher que la situation financière de la SPM dépende aussi de la qualité, par nature aléatoire, de ses gestionnaires extérieurs.

## 8-2 Comité financier

Le Comité a fait le point le 6 avril dernier, lors de sa réunion trimestrielle.

La situation nette est de 14 918 000 euros :

- 11 518 000 euros en valeurs mobilières de placement ;
- 3 400 000 en disponibilités en compte-courant.

Pour le Président, il faut garder à l'esprit qu'il ne s'agit que d'une photographie à l'instant t.

Depuis début 2022, 560 000 euros ont été décaissés dont 482 600 en prestations-décès.

Dans un environnement mondial incertain (pandémie, guerre en Ukraine) le Comité approuve le niveau élevé des liquidités qui pourraient être très utiles en cas de forte chute des marchés financiers pour saisir des opportunités.

Le Comité regrette la politique de placements plutôt apathique des gérants SWISS LIFE et PROMEPAR. Ceux-ci continuent de se montrer dans l'incapacité d'adopter la stratégie réactive et volontariste du Trésorier Général et du gérant de Generali.

C'est pourquoi il approuve aussi le souhait de M. COLLART d'abonder de 200 000 euros le Portefeuille de Generali.

En conclusion, le Comité remercie le Trésorier Général pour son implication et ses excellents résultats.

## 8-3 Intervention de Generali Wealth Solutions

M. Arnaud BOUCHÉ devait donner son opinion sur la situation économique mondiale et sa stratégie d'investissement pour les fonds de la SPM dont il a la gestion. Il n'a pu venir du fait d'une infection au COVID récente, son intervention est reportée à une date ultérieure.

## 9- Questions diverses : formation des administrateurs

Le Président comprend que les formations à distance proposées depuis 2 ans durant l'épidémie n'aient pas connu un grand succès.

Il insiste néanmoins sur l'importance de la formation des administrateurs, et prévoit de la relancer activement pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022, en présentiel cette fois. Des stages sur mesure pour la SPM devraient pouvoir être proposés.

Il informe que dans 2-3 ans paraîtra une nouvelle version de Solvabilité 2. La SPM fonctionne toujours sous Solvabilité 1.

*Le Président remercie chaleureusement les 2 experts-comptables et la commissaire aux comptes pour la qualité et la clarté de leur présentation.*

### ***12h15 : interruption de séance***

### ***14h30 : reprise des travaux du Conseil***

*Mme MARION, responsable de la Société « Actuarielles », et son collaborateur, M. Mathieu TRIVERY, participent à la réunion de l'après-midi réservée exclusivement à la refonte des cotisations.*

## **10- Présentation de l'étude actuarielle et impacts sur les cotisations**

### **10-1 Réunion préalable**

M. LO IACONO a jugé indispensable d'organiser, la veille du Conseil, une formation le 12 avril après-midi avec Actuarielles.

11 administrateurs et le représentant du CSE de la Banque de France y ont participé. Cette formation a permis de réactualiser ou d'acquérir les connaissances de base en matière d'actuariat sur le risque décès.

Après un rappel historique sur les premiers balbutiements du concept d'actuariat qui remonte à l'Antiquité romaine, et sa montée en puissance au cours des siècles, Mme MARION a expliqué longuement, exemples à l'appui, toutes les subtilités entourant les notions d'âge réel et d'âge actuariel pour mieux comprendre le risque décès.

Les participants ont participé ensuite à des travaux pratiques.

### **10-2 Séance du Conseil**

Le Président présente ce point de l'ordre du jour en insistant sur l'importance et l'urgence d'une refonte des cotisations.

Sans remettre en cause fondamentalement la solidarité intergénérationnelle pratiquée depuis toujours par la SPM, il invite toutefois le Conseil à imaginer une répartition plus équitable des cotisations, qui se traduirait par une hausse assez nette, tout en restant raisonnable et acceptable, pour les adhérents les plus âgés, et une stabilisation, voire une baisse, pour les plus jeunes.

Ce sera l'âge au 1<sup>er</sup> janvier qui sera retenu pour la classification dans une tranche d'âge.

Pour M. BONNETE, l'augmentation des cotisations pour les plus âgés demeure somme toute modeste et compétitive. Les nouveaux tarifs pratiqués par la SPM supportent encore aisément la comparaison avec ceux des autres mutuelles d'assurance-décès.

Toutes les mutuelles d'assurance-décès appliquent depuis longtemps cette manière de faire.

M. LO IACONO a fait parvenir à l'avance aux administrateurs 5 scénarios de projection tarifaire allant jusqu'en 2026, et 2 élaborés par Actuarielles.

Mme MARION indique que le rôle de sa société se borne à accompagner au plus près les administrateurs, afin qu'ils puissent faire les choix « politiques » les mieux adaptés au contexte si particulier de la SPM. Pour éclairer le Conseil, elle est en mesure d'affiner à la demande les données actuarielles.

Il convient, selon elle, de procéder par étapes, car plus la pente à gravir est raide, et c'est le cas de la SPM, plus il faut étaler les mesures dans le temps. Cela dit, il faut aussi agir sans tarder et prendre les bonnes décisions pour garantir la pérennité de la SPM.

Les données à jour montrent que :

- Le vieillissement actuariel des assurés augmente : 70 ans en 2019 – 71,2 ans en 2021. Celui-ci s'avère proche des prévisions initiales ;
- La probabilité de décès s'accroît également : 2,44% en 2019 – 2,58% en 2021

M. TRIVERY rappelle que l'effet « moisson » n'a pas été retenu dans les projections car s'il est apparu en son temps que le phénomène de canicule avait généré une mortalité exceptionnelle, la moyenne statistique des décès avait été rétablie à très court terme. C'est pourquoi la pandémie « Covid » n'a pas été retenue dans les calculs, les tables de mortalité sont donc restées inchangées.

Par ailleurs, le déficit technique 2021 est proche de la barre des 50 000 euros. Cela signifie que dans une année de maintien des cotisations il n'est pas attendu de suites négatives à court terme.

Une simulation a été effectuée par Actuarielles : à ce jour, en maintenant le statu quo (aucune nouvelle adhésion, aucune hausse des cotisations et des prestations-décès), la SPM aurait besoin de 28-29 millions d'euros pour payer toutes les prestations-décès jusqu'au dernier décès. Par rapport à ses réserves actuelles il manquerait au final 14 à 15 millions d'euros.

L'accumulation des déficits techniques annuels deviendrait progressivement inacceptable. Agir dès à présent est donc justifié.

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, les scénarios 1 et 2 sont rapidement écartés, les déficits cumulés seraient trop élevés.

Trois hypothèses restent envisageables :

- Maintien des cotisations actuelles. Il s'agit du scénario 5 : aucune grille de cotisations selon l'âge. Le coût augmenterait pour tous les adhérents sans distinction de tranches d'âge ;
- Hausse de 11% en 2023 et de 7,6 % en 2025 : scénario 3
- Hausse de 11% en 2023 et de 8,8 % en 2026 : scénario 4

La 1<sup>ère</sup> possibilité n'est pas retenue, car elle ne fait que reproduire la situation actuelle.

La 2<sup>ème</sup> hypothèse non plus, car le résultat cumulé 2023-2032 serait moins favorable que celui constaté dans les projections du scénario 4.

Après échange de vues, le scénario 4 est adopté à l'unanimité par les administrateurs. Il est convenu qu'il sera le seul scénario soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## 11- Modifications à apporter au règlement mutualiste présenté à la prochaine Assemblée Générale

Le Président fera parvenir rapidement aux administrateurs une nouvelle grille reproduisant les données du scénario 4.

Ceux-ci feront part de leurs remarques ou valideront par mel sous 8 jours, aussi bien sur le fond que sur le format de présentation. La grille doit en effet être insérée sur une seule page dans le règlement intérieur à transmettre aux adhérents. (\*)

*L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autres questions, la séance est levée à 17h30.*

**Le Secrétaire Général**

**Patrick BONNETÉ**

**Le Trésorier Général**

**Jean-Pierre COLLART**

**Le Président**

**Yves LO IACONO**

(\*) Pour information, la grille a bien été validé par les administrateurs après le Conseil comme prévu.